

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2777

(Applicable à compter du 01/01/2022)

Revenus de capitaux mobiliers Prélèvements et retenues à la source

Aide en ligne à la saisie du formulaire ?

Prélè	èvement sur	les intérêts des bor	ns et contrats de capita	lisation et assimilés « A	ssurance- vie »		Régular	risations
			Retenue à la source si	ur les intérêts des bons	de caisse	Ve	rsement et imputa	tion des comptes
		Retenue à	la source sur les revenu	us distribués à des non-	-résidents			
	EMENTS	SUR LES INTÉRÊT	S, ARRÉRAGES ET PRO	ODUITS DE TOUTE NA	ATURE SERVIS	À DES PERSONNE	S FISCALEMENT	DOMICILIÉES EN
FRA	NCE (ART.	125 A CGI)				Paga impagable	Tauna	lmn åt
A D	Intérête	arráragos et produit	re do touto paturo			Base imposable	Taux	Impôt
AB		arrérages et produit		£			12,8 %	
CO			ou territoire non coope	eratif			75 %	
DC	Produits	d'épargne solidaire	de partage				5 %	
0			élèvement sur les intérd aut de ce formulaire	êts des bons et contrats	s de capitalisat	ion et assimilés « As	surance-vie », veui	llez activer le
PRÉ	LÈVEMENT	SUR LES REVENU	S DISTRIBUÉS (ART. 1	17 OLIATER CGI)				
				77 Q0717271 CG17		Rase imposable	Taux	lmnôt
EA		distribués UITS SOUMIS À PR	RÉLÈVEMENTS	TO QUALITY CON		32 000	Taux 12,8 %	Impôt 4 0
		UITS SOUMIS À PR	RÉLÈVEMENTS	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
	FRES PROD	UITS SOUMIS À PR	RÉLÈVEMENTS	TO QUALITY CON		32 000	12,8 %	40
	Autre pro	UITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2	RÉLÈVEMENTS	TO QUALITY CON		32 000	12,8 %	40
	Autre pro Autre pro	UITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2 duit 3	RÉLÈVEMENTS	TO QUALITY CON		32 000	12,8 %	40
	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro	UITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2 duit 3		TO QUALITY CON		32 000	12,8 %	40
	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro	UITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2 duit 3	RÉLÈVEMENTS			32 000	12,8 %	40
AUT	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro	UITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2 duit 3				32 000	12,8 %	40
AUT	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des	OUITS SOUMIS À PR duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou				32 000	12,8 %	40
AUTI + CL	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou	umis à prélèvements			32 000 Base imposable	12,8 % Taux	Impôt
AUTI + CL	Autre pro Autre pro Autre pro Total des JES À LA S ENUE À LA	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou	umis à prélèvements	EN FRANCE PAR LES		32 000 Base imposable	12,8 % Taux	Impôt
AUT CL RETT 2 CCC	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des JES À LA S ENUE À LA	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou	umis à prélèvements			32 000 Base imposable	12,8 % Taux	Impôt
AUT CL RETT 2 CCC	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des JES À LA S ENUE À LA	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou	umis à prélèvements			32 000 Base imposable	12,8 % Taux	Impôt
AUT CL RETT 2 CCC	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des JES À LA S ENUE À LA	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou	umis à prélèvements BÉNÉFICES RÉALISÉS	EN FRANCE PAR LES Bé IS dû pour val		Base imposable RANGÈRES (ART. 1	Taux Taux 15 QUINQUIES, 1	Impôt
AUT CL RETT 2 CC Bén	Autre pro Autre pro Autre pro Autre pro Total des JES À LA S ENUE À LA	duit 1 duit 2 duit 3 autres produits sou SOURCE SOURCE SUR LES ersonnes morales Bénéfices e Retenus pour l'assiette de l'IS	umis à prélèvements BÉNÉFICES RÉALISÉS et plus-values De l'exercice, non compris dans la base de l'IS	S EN FRANCE PAR LES Bé IS dû pour val I'exercice co	SOCIÉTÉS ÉTI méfices ou plus lues antérieurs ompris dans la base de l'IS	32 000 Base imposable RANGÈRES (ART. 1	Taux 15 QUINQUIES, 1	Impôt 673 BIS ET 119

	Tx convent. 2							
	Tx							
	convent. 3							
			conventionnel) bénéfic	ciaires personnes	morales			
3ér	néficiaires pe	ersonnes physique	es					
	_	Bénéfices e	t plus-values					
		Retenus pour l'assiette de l'IS (a)	De l'exercice, non compris dans la base de l'IS (b)	IS dû pour l'exercice (c)	Bénéfices ou plus- values antérieurs, compris dans la base de l'IS (d)	Base imposable de la retenue à la source (a+b) - (c+d)	Taux	lmpôt
C	Tx légal en France						12,8 %	
	Tx convent. 1							
	Tx convent. 2							
	Tx convent. 3							
	+ Ajouter							
	Total Peten	ue à la source (taux	conventionnel) bénéfic	iaires personnes	physiques			

TOTAL BRUT

TOT	TAL BRUT AVANT RÉGULARISATIONS	Base imposable	Impôt
IL	Somme des rubriques « Prélèvements » et « Retenues à la source » (sauf ligne HJ)	32 000	4 096

Si vous êtes redevable de régularisations, veuillez activer le bouton correspondant en haut de ce formulaire

TOTAL NET APRÈS RÉGULARISATIONS

OP1	MONTANT DÛ ②	4 096
OP2	MONTANT EXCÉDENTAIRE ③	0

CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

		Base imposable	Taux	Impôt
PP	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/1997 et le 31/12/1997		3,4 %	
PW	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/1998 et le 31/12/2004		7,5 %	
PN	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2005 et le 31/12/2017		8,2 %	
QE	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018		9,9 %	
QG	Produits soumis au taux applicable depuis le 1er janvier 2019	32 000	9,2 %	2 944
PQ	Total (lignes PP + PW + PN + QE + QG)	32 000		2 944

PRÉLÈVEMENT SOCIAL

		Base imposable	Taux	Impôt
PY	Produits soumis au taux applicable avant le 01/01/2011		2 %	

Saisie de la déclaration | Direction générale des Finances publiques

QA	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2011 et le 30/09/2011	2,2 %	
QB	Produits soumis au taux applicable entre le 01/10/2011 et le 30/06/2012	3,4 %	
QC	Produits soumis au taux applicable entre le 01/07/2012 et le 31/12/2012	5,4 %	
QD	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2013 et le 31/12/2018	4,5 %	
PS	Total (lignes PY + QA + QB + QC + QD)		

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE AU PRÉLÈVEMENT SOCIAL

		Base imposable	Taux	Impôt
PR	Produits soumis au taux applicable entre le 01/07/2004 et le 31/12/2018		0,3 %	

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE 1,1% ET PRÉLÈVEMENT DE SOLIDARITÉ

		Base imposable	Taux	Impôt
PF	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2009 et le 31/12/2012		1,1 %	
QF	Produits soumis au taux applicable entre le 01/01/2013 et le 31/12/2018		2 %	
QH	Produits soumis au taux applicable depuis le 1er janvier 2019	32 000	7,5 %	2 400
PG	Total (lignes PF + QF + QH)	32 000		2 400

CONTRIBUTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (TAUX 0,5%)

		Base imposable	Impôt
AAA	Intérêts sur livrets		
AAB	Revenus obligataires		
AAC	Revenus distribués entrant dans le champ de l'article 117 quater du CGI		
AAD	Produits des plans et comptes épargne logement (PEL et CEL)		
AAE	Gains sur plans d'épargne en actions (PEA et PEA-PME)		
AAF	Produits de la participation ou de l'épargne salariale (PEE, PEI, Perco)		
AAG	Produits des contrats de capitalisation ou assimilés multi-supports ou en UC		
AAH	Produits des contrats de capitalisation ou assimilés en euros		
AAI	Autres produits	32 000	160
PU	Total (lignes AAA + AAB + AAC + AAD + AAE + AAF + AAG + AAH + AAI)	32 000	16

i Si vous êtes redevable de versement et imputation des acomptes, veuillez activer le bouton correspondant en haut de ce formulaire

MONTANT À PAYER ET EXCÉDENT

TOTAL À PAYER

QR1	MONTANT À PAYER ③	9 600
QR2	MONTANT EXCÉDENTAIRE ③	0
DEM	IANDE DE REMBOURSEMENT	
	Si vous souhaitez demander la restitution du montant excédentaire figurant ligne QR2, cochez la case ci-contre ③	
QS	Montant du remboursement demandé	

REPORT DE L'EXCÉDENT

QT Montant de l'excédent reporté ?